

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DJS 287 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec le Comité départemental de rugby de Paris pour la saison 2017/2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'un complément de subvention au Comité départemental de rugby (11e) et l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et le Comité départemental de rugby (11e) ;

Vu la convention d'objectifs signée le 11 mai 2017 entre la Ville de Paris et le Comité départemental de rugby (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs du 4 juillet 2017, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Comité départemental de rugby sise 9, rue Omer-Talon (11e).

Article 2 : Un complément de subvention d'un montant de 3.000 euros est attribué au Comité départemental de rugby (n° 464/D02581/2017-04088), au titre de la saison 2017-2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO